

Règlement FOULEES MONTERELAISES

Article 1 : Organismes

La course de l'heure est organisée par l'association C S Montereau section Athlétisme (association loi 1901).

Structures associées : **Ville de Montereau** et **C S Montereau** section Athlétisme

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse dan.sigonneau@gmail.com ou par téléphone au 06 48 40 49 21.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le C S M Athlétisme organise à Montereau (77130) une épreuve **le jeudi 8 mai 2025**.

16ème Course de l'heure : Championnat de Seine et Marne, Epreuve inscrite au challenge CDR 77/Crédit Mutuel. Compétition ouverte aux catégories juniors, espoirs, seniors, masters, H & F.

La compétition se déroulera sur la piste du stade Jean Bouin, en ville haute à Montereau 77130, course de l'heure pour les coureurs et marcheurs nordiques.

Deux départs :

9h00 course B coureurs (inférieur à 13,5km/h ou + de 4'26 /km) et marcheurs nordiques sur couloirs extérieurs.

10h15 course A coureurs (supérieur à 13,5km/h ou - de 4'26 /km)

Le retrait des dossards : Stade Jean Bouin à partir de 8h00.

Article 4 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France

(FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

- soit d'un **PPS valide**, datant de moins de trois mois à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. (pps.athle.fr)

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- **Sur internet : <http://www.protiming.fr>**

Possibilité de s'inscrire sur place, mais les inscriptions par avance sont conseillées.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

Article 8 Tarifs d'inscription :

Gratuit.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Protiming via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le logiciel de chronométrage sera Race Result. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

Aux 3 premiers Hommes et Femmes classements sur l'ensemble des deux courses

Aux 3 premiers Hommes et Femmes à la Marche Nordique

Les classements seront diffusés avant 14h00 sur le site protiming.

Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 10 : acceptation du règlement

– L'inscription à la course de l'heure implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.